

Fédération Syndicale Unitaire

SNEP

Syndicat National
De l'Education Physique

SNES

Syndicat National des Enseignements
de Second Degré

SNUEP

Syndicat National Unitaire
de l'Enseignement Professionnel

OUI à une vraie politique de santé pour les personnels enseignants

OUI à une diversification et à un élargissement des solutions offertes

NON à un projet qui se limite à court terme à la remise en cause du dispositif de réemploi

Le Ministère affiche sa volonté de développer une politique « en faveur des enseignants confrontés à une rupture professionnelle pour raisons de santé ». C'est en effet un problème urgent, aggravé par des conditions de travail de plus en plus difficiles et par la loi Fillon sur les retraites. Mais les propositions faites restent floues quant aux moyens permettant de les appliquer, la seule mesure précise annoncée étant la déconcentration de la gestion des postes de réemploi dès 2006 et la remise en cause du caractère définitif de l'affectation sur ces postes pour les collègues affectés à compter de 2006.

C'est pourquoi les enseignants de premier et de second degré soussignés :

- Refusent la remise en cause du réemploi, seule possibilité actuelle de reconversion stable en cas d'impossibilité d'exercice en présentiel :
 - o par une déconcentration de sa gestion qui aggrave les différences de traitement entre les dossiers ;
 - o par l'instauration de procédures visant à en limiter la durée.
- Exigent :
 - o la mise en place d'une véritable politique de prévention avec les moyens financiers, humains et en postes ;
 - o un suivi des collègues concernés, des postes de réadaptation (ou « adaptés de courte durée ») en nombre suffisant et une réactivation du congé mobilité pour qu'existent de vraies perspectives de retour en classe ou de reconversion ;
 - o un retour à l'ancienne CPA et une réflexion pour améliorer les fins de carrière ;
 - o une véritable ouverture de possibilités de seconde carrière.
- Exigent le respect du droit au travail des personnels qui ne peuvent plus exercer leur métier d'origine :
 - o par une politique de réemploi accessible au plus grand nombre avec un élargissement hors du CNED des postes de réemploi (ou « postes adaptés de longue durée ») ;
 - o par une application effective des textes sur le reclassement.

NOM

Prénom

Etablissement

Signature

Pétition à envoyer directement à :
Ministère de l'Education Nationale
Direction des Personnels Enseignants
34 rue de Châteaudun, 75009 Paris

Merci d'adresser un double à l'une des trois adresses ci-dessous :
SNEP, 76 rue des Rondeaux, 75020 Paris, corpo@snefsu.net
SNES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13, seccned@sned.edu
SNUEP, 12 rue Cabanis, 75014 Paris, snuepnat@snuep.com